



Je souhaite quitter le domicile conjuga

Par **nathaly**, le **20/05/2008** à **14:46**

je souhaite quitter le domicile conjugal, et voudrais savoir si je peux partir sans perdre mes droits.
Nous avons en commun une maison , nous sommes mariés sous le régime de la communauté et pour l'instant pas de divorce en vue.
Quelles sont les démarches à faire ?
Avec mes remerciements
nathalie

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **23:23**

Pour être le plus en règle possible, commencer par rencontrer un avocat afin de lancer une procédure qui vous permettra d'obtenir la séparation de corps, si pas question de divorce, et par conséquent légalement l'autorisation de résider séparément en réglant le problème des enfants, si vous en avez, car vous n'en avez pas parlé.
Cordialement